

Votre mutuelle peut prendre en charge certaines de ces prestations. Renseignez-vous !  
Dans le cas contraire, le règlement de ces prestations vous sera demandé le jour de votre départ.

## TARIFS FORFAITAIRES

- **FORFAIT JOURNALIER** (hospitalisation) // 20€

Le forfait journalier correspond à la participation aux frais d'hébergement laissée à la charge des assurés sociaux accueillis en hôpital et clinique.

- **FORFAIT «PAS/PAT»** (hospitalisation et ambulatoire) // 18€

Depuis le 1er Septembre 2006, une participation de 18€ s'applique, par hospitalisation, dans tous les établissements de santé publics et privés, sur les actes dont le tarif est  $\geq 120$  €.

*Ces forfaits peuvent être pris en charge par votre mutuelle, dans les mêmes conditions que le ticket modérateur.  
Selon la législation en vigueur, ces tarifs sont susceptibles d'évoluer.*

## SUPPLÉMENTS

La collation classique est comprise pour tous les séjours (hors chambres particulières).

### // HOSPITALISATION

- **Chambre particulière Confort** // 100€/jour

Chambre seule avec Wifi

- **Lit accompagnant** // 40€/jour

Petit-déjeuner compris.

- **Chambre particulière Premium** // 140€/jour

Chambre seule avec Wifi, TV, cafetière, théière, ouverture de ligne téléphonique, linge de toilette, presse hebdomadaire, repas gourmand, carte cadeau 10€/séjour

- **Plateau repas accompagnant** // 11€

Entrée, plat chaud, fromage et dessert

- **Chambre particulière Prestige** // 190€/jour

Chambre seule avec Wifi, TV, cafetière, théière, ouverture de ligne téléphonique, linge de toilette, presse hebdomadaire, repas gourmand, carte cadeau 20€/séjour, parure de lit, parking offert pour 24h.

### // AMBULATOIRE

- **Chambre particulière** // 55€

Chambre seule avec Wifi, collation gourmande et parking offert pendant 5h.

## LES DÉPASSEMENT D'HONORAIRES

Les praticiens qui assurent vos soins peuvent avoir opté pour le secteur conventionnel à honoraires libres. Ils sont donc autorisés à pratiquer des dépassements d'honoraires qui relèvent de leur seule discrétion et qui resteront à votre charge ou à celle de votre mutuelle.  
(Renseignez-vous auprès de votre praticien avant l'hospitalisation)